

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Office Burundais pour la Protection de
l'Environnement

TEREMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENTS DE HUIT (8) RESPONSABLES COMMUNAUX DE L'OBPE

1. Contexte du poste

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) met en œuvre, au niveau local, les politiques et programmes de protection de l'environnement, de gestion durable des forêts et des ressources naturelles.

Pour renforcer sa présence de proximité, l'OBPE recrute des Responsables communaux chargés de coordonner, au niveau de chaque commune, les activités environnementales et forestières.

2. Titre du poste

Responsable communal de l'OBPE :

- a) Rutana (1)
- b) Musongati (1)
- c) Ruyigi (1)
- d) Butihinda (1)
- e) Kiremba (1)
- f) Busoni (1)
- g) Bubanza(1)
- h) Butaganzwa(1)

3. Lieu d'affectation

- Basé au niveau de la **Commune**
- Déplacements fréquents dans toutes les collines/zones de la commune.

4. Objectif du poste

Assurer, au niveau communal, la coordination, le suivi et l'appui technique aux actions de protection de l'environnement et de gestion durable des forêts, en collaboration avec les autorités communales, les services techniques, les communautés locales et les partenaires.

5. Principales tâches et responsabilités

Sous la supervision du Responsable de l'antenne provinciale de l'OBPE (le/la Responsable communale) sera chargé notamment de :

1. La planification et coordination des activités environnementales

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan annuel d'activités environnementales et forestières de la commune ;
- Coordonner, au niveau communal, les campagnes de reboisement, de protection des berges, de lutte contre l'érosion, etc.
- Appuyer la commune dans la mise en œuvre des textes et décisions liés à la protection de l'environnement.

2. Suivi de la gestion des forêts et ressources naturelles

- Suivre l'état des forêts naturelles et plantations forestières (publiques, privées, communautaires) de la commune ;
- Contribuer à la surveillance contre les coupes illégales, les feux de brousse et autres infractions environnementales, en collaboration avec les autorités compétentes ;
- Participer à l'identification des besoins en restauration des forêts et écosystèmes dégradés.

3. Sensibilisation et appui aux communautés

- Organiser des séances de sensibilisation des populations, écoles, associations, sur la protection des forêts et de l'environnement ;
- Soutenir les initiatives communautaires (pépinières, reboisement, agroforesterie, gestion des boisements villageois, etc.) ;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles au niveau des collines/zonas.

4. Collecte de données et reporting

- Recueillir régulièrement des informations et données sur l'état des forêts, des plantations, des activités de reboisement et des principales pressions (coupé, charbon, feux, etc.) ;
- Préparer des rapports périodiques simples (mensuels, trimestriels) à transmettre à l'antenne provinciale de l'OBPE ;
- Contribuer à l'inventaire et à la cartographie simplifiée des ressources forestières communales (en lien avec les services techniques de la commune).

5. Collaboration et représentation locale de l'OBPE

- Représenter l'OBPE dans les réunions et cadres de concertation de la commune sur les questions environnementales ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'administration communale, les services agricoles et forestiers, les projets et ONG présents dans la commune ;
- Signaler à l'antenne provinciale tout problème environnemental majeur nécessitant une intervention.

6. Profil et qualifications minimales

• Formation :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau **BAC III (Licence) en Foresterie** (sylviculture, gestion forestière, agroforesterie) ou domaine proche : environnement, gestion des ressources naturelles, agronomie avec spécialisation forestière, etc.

- **Compétences techniques :**

- Connaissances de base en sylviculture, reboisement, protection des sols, agroforesterie ;
- Capacité de planifier de petites activités de terrain et d'en faire le suivi ;
- Maîtrise de base de l'outil informatique (Word, Excel) pour la rédaction de rapports.

- **Aptitudes et qualités personnelles :**

- Sens de l'initiative, organisation, capacité à travailler de manière autonome sur le terrain;
- Bonne capacité de communication en kirundi et en français (oral et écrit) ;
- Capacité de sensibilisation et de travail avec les communautés et les autorités locales ;
- Intégrité, sens des responsabilités, respect de la hiérarchie ;
- Disponibilité pour des déplacements fréquents sur le terrain (collines/zonas).

7. Type de contrat et supervision

Dispositions prévues dans les statuts du personnel de l'OBPE.

8. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats(e)s intéressé(e)s sont invité(s) à soumettre un dossier comprenant :

1. Une lettre de motivation adressée à Monsieur/Madame le/la Directeur(trice) Général(e) de l'OBPE, précisant la commune visée ;
2. Un curriculum vitae (**CV**) détaillé et actualisé ;
3. Une copie certifiée conforme du diplôme de BAC III (Licence) en foresterie ou domaine similaire, et copies des relevés de notes ;
4. Des copies des attestations de travail ou de stage prouvant l'expérience acquise (si disponible) ;
5. Une copie de la carte d'identité ;
6. Tout autre document jugé pertinent (certificats de formations courtes, lettres de recommandation, etc.).

Le dossier complet doit être déposé sous pli fermé portant la mention : « *Candidature au poste de Responsable communal(e) de l'OBPE Commune de* » à l'adresse suivante : Secrétariat de la Direction Générale de l'OBPE à Gitega, Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe, tous les jours ouvrables du 26 Juin 2026 au 15 Juillet 2026 de 8h00 à 15h30.

9. Procédure de sélection

La sélection se déroulera en deux étapes :

1. **Présélection sur dossier**

- Vérification du respect des critères de formation (BAC III) et de la complétude du dossier ;

- Analyse sommaire de l'expérience et des compétences en foresterie/environnement.

2. Test et entretien

- Test écrit ou oral simplifié portant sur :
 - des notions de base en foresterie, reboisement, protection de l'environnement ;
 - la connaissance du contexte local (forêts, problèmes environnementaux de la commune).
 - Entretien oral devant un petit comité (Représentant de l'antenne provinciale, représentant de la Direction, éventuellement autorité communale) visant à apprécier :
 - la motivation et la disponibilité ;
 - la capacité de communication et de travail avec les communautés ;
 - le sérieux, l'organisation et l'aptitude à travailler de manière autonome sur le terrain.

Seuls les candidats(e)s présélectionnés(e)s seront contacté. L'OBPE se réserve le droit de ne pas retenir de candidature si les profils ne répondent pas aux attentes.

10. Pondération des résultats et classement final

Les résultats des différentes étapes sont combinés selon une pondération définie par l'OBPE, par exemple :

- Présélection sur dossier : 30 %
- Tests pratiques/écrits : 40 %
- Entretien oral : 30 %

Un classement final des candidats(e)s est établi sur base de la note totale obtenue. Les candidats ayant obtenu les meilleures notes et ayant satisfait à toutes les conditions sont proposés à l'engagement.

11. Validation et notification

- La proposition de recrutement est soumise à la Direction Générale de l'OBPE pour validation, conformément aux textes en vigueur ;
- Les candidats retenu(e)s et non retenu(e)s sont informé(e)s des résultats selon les procédures internes de l'OBPE ;
- L'OBPE se réserve le droit de ne pas pourvoir tout ou partie des postes si les candidatures ne satisfont pas aux critères requis.

12. Dispositions finales

Les présents Termes de Référence peuvent être complétés ou précisés, si nécessaire, par les dispositions internes de l'OBPE relatives à la gestion des ressources humaines.

Fait à Gitega, le ...25... / Juin / 2026

Le Directeur Général de l'OBPE

Ir HATUNGIMANA Berchmans

